

**Fédération Française de Pétanque  
et de Jeu Provençal**

**CQP ANIMATEUR BOULISTE**



**Certificat de Qualification Professionnelle  
Animateur bouliste  
Option Pétanque**



**Vous souhaitez animer et encadrer l'activité pétanque?**

**Obtenez le Certificat de Qualification Professionnelle  
Animateur Bouliste option Pétanque**

#### **VOIES D'ACCES AU CQP:**

Le CQP « Animateur Bouliste » option Pétanque est accessible par deux voies :

- ✓ la formation professionnelle initiale
- ✓ la validation des acquis de l'expérience (VAE).

#### **FINANCEMENTS DE LA FORMATION**

Ce CQP de la branche professionnelle du Sport ouvre droit aux dispositifs de financement habituels de la formation professionnelle : CPF (Compte Personnel de Formation\*), plan de formation, période de professionnalisation, aides individuelles du Conseil Régional etc.

Contactez le référent formation national pour plus d'information.

#### **LES PRÉROGATIVES ET CONDITIONS D'EXERCICE**

La création du CQP « animateur bouliste » option pétanque permet de répondre à des besoins ponctuels d'animation auprès de tous le **publics licenciés et non licenciés**.

Les titulaires du CQP sont des animateurs professionnels qui ont pour objectif de développer l'activité dans les bouledromes couverts ou non. Ils devront s'adapter aux publics les plus divers, proposer des **animations** en toute autonomie ainsi que des séances d'initiation et d'amélioration gestuelle envers les publics jeunes, adultes et séniors. Ils peuvent accompagner les jeunes licenciés en **compétitions** départementales, et peuvent animer des écoles de tir pour les séniors désirant améliorer leur adresse.

#### **PRÉ-REQUIS ET CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION**

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription.
- Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS).
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique de la Pétanque de moins de 3 mois ou présenter une licence fédérale en cours de validité
- Avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de la Pétanque, de 75 heures minimum au cours de deux saisons sportives attestées par le président du club.
- Attester des compétences suivantes :
  - organiser la sécurité de la pratique
  - transmettre les bases techniques de la Pétanque

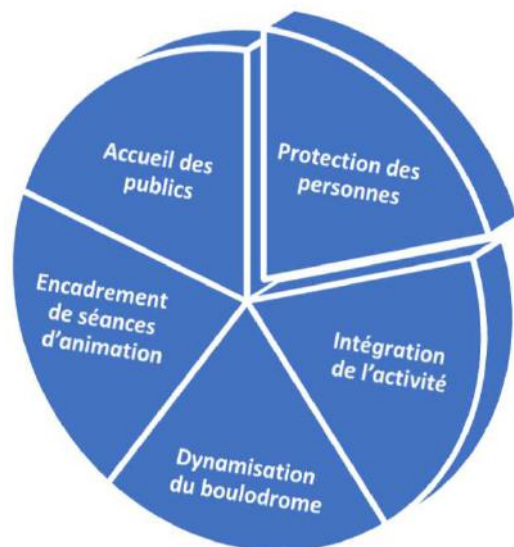
#### **VOLUME HORAIRE EN FORMATION**

70 heures en  
Situation professionnelle



110 heures en  
centre de formation

## 5 BLOCS DE COMPÉTENCES À VALIDER



**Pour plus d'information et connaître les sessions de formation, contactez la FFPJP.**

Un cadre technique fédéral national vous accompagnera dans votre démarche de formation, pour connaître :

- ✓ les diplômes professionnels aux métiers du sport dans la spécialité pétanque
- ✓ Les équivalences entre diplômes fédéraux et diplômes professionnels
- ✓ les voies d'accès aux formations
- ✓ Les modalités de financement
- ✓ Les débouchés professionnels

Contact: William Roux, [william.roux@petanque.fr](mailto:william.roux@petanque.fr), 06 19 84 14 01

## CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL

Le titulaire du CQP est sous subordination professionnelle effectuée par le responsable de la structure ou le dirigeant (l'employeur).

**Autonomie:** Le titulaire du CQP « animateur bouliste » option pétanque assure en autonomie le face à face pédagogique.

**Temps de travail :** Un diplôme d'encadrement saisonnier ou occasionnel à temps partiel, sur une saison (10 mois consécutifs environ). Pour un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an.



Fédération Française  
de Pétanque et de Jeu Provençal  
13 rue Trigance - 13002 MARSEILLE  
[ffjp.siege@petanque.fr](mailto:ffjp.siege@petanque.fr)  
[www.ffjp.org](http://www.ffjp.org)  
T 04 91 14 05 80